



APPEL A CANDIDATURE

POUR L'ETABLISSEMENT OU LE RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial. La CCATM de la commune d'Incourt sera composée de 8 membres effectifs et de suppléants.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

¼ de la CCATM sera composé de membres du Conseil communal.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la **fonction de président et des membres** de la commission.

L'acte de candidature contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat (Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune).
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

L'acte de candidature est disponible sur le site internet de la commune d'Incourt (www.incourt.be) ou au Service Urbanisme, Administration communale, rue de Brombais 2 à 1315 Incourt.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants : du 30/01/2019 au 01/03/2018 inclus.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) : Administration communale d'Incourt, Service Urbanisme, Rue de Brombais 2 à 1315 Incourt
- soit par courrier électronique : urbanisme@incourt.be
- soit déposé contre récépissé auprès du service Urbanisme de l'administration communale d'Incourt, Rue de Brombais 2 à 1315 Incourt.

Toute demande de renseignement est adressée au Service Urbanisme :

- Tél : 010/23.95.68
- Courriel : urbanisme@incourt.be
- Bureaux : Administration communale d'Incourt, Rue de Brombais 2 à 1315 Incourt

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,



Françoise LEGRAND



le Bourgmestre,



Léon WALRY